



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

20/11/2025

Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 254 du 20 novembre 2025

Sommaire

Luttes

- Novasco: le tribunal retient l'offre de reprise de Métal Blanc, trois des quatre sites liquidés, 550 emplois supprimés.
- Les salariés de JTEKT face à la menace d'une vente de leur usine à Chevigny-Saint-Sauveur (Côte d'or)
- Le plan de sauvegarde de l'emploi d'Outinord est validé par la DREETS: bilan 120 licenciements
- Fonderie de Bretagne (Morbihan), promesses non tenues et opacité créent l'inquiétude
- Rassemblement massif le mardi 18 novembre devant le site Fleury Michon Charcuterie à Chantonnay (85) pour s'opposer à la remise en cause du droit de grève par les dirigeants du groupe Fleury Michon
- Métropole de Grenoble : les salariés de MVélo appelés à la grève
- Halte à la répression syndicale chez Sanofi
- Ville de Paris : Grève des personnels de la DPE TAM DILT
- Grève des salariés de Séché Assainissement 34 Béziers

Économie

- Suppression de l'APL étudiants et doctorants internationaux
- Accidents du travail en agriculture : une campagne inédite de prévention est lancée en Bretagne
- 2 000 lits d'hospitalisation complète fermés en 2024 en France
- Près de 400 travailleurs ont été exposés à l'amiante chez ArcelorMittal à Dunkerque, selon l'inspection du travail
- Scandale sanitaire à Fos : l'amiante tue toujours, l'État regarde ailleurs
- La Twingo électrique : une conception chinoise, une production délocalisée

Solidarité internationaliste

- Grève chez Boeing : Les syndiqués rejettent l'offre de l'avionneur, pour la quatrième fois
- Portugal : Le plus grand syndicat appelle à la grève générale contre une réforme du droit du travail
- Salon de la sécurité Milipol : Macron donne son feu vert aux entreprises israéliennes
- Libérez Anatoly Bannykh président du syndicat indépendant de l'usine automobile de l'Oural

Luttes

Novasco : le tribunal retient l'offre de reprise de Métal Blanc, trois des quatre sites liquidés, 550 emplois supprimés

Le lundi 17 novembre, la chambre commerciale du tribunal de Strasbourg a retenu l'offre de reprise de Métal Blanc. Trois des quatre sites de l'aciériste vont fermer : Hagondange, Custines et Saint-Etienne. Seul le site de Leffrinckoucke (Nord) est préservé. Au total le plan se traduira par la suppression de 550 emplois. Cette décision est un pas de plus dans la liquidation de l'industrie sidérurgique en France. Elle tombe en plein *Choose France* censé créer les conditions d'une réindustrialisation de la France.

Quelques heures avant cette décision, le ministre délégué de l'Industrie, Sébastien Martin a annoncé dans une interview à l'AFP que le gouvernement poursuivrait en justice le groupe Greybull¹, société d'investissement britannique créée en 2010 qui avait repris l'entreprise en 2024 et s'était engagé à y investir 90 millions d'euros. Ce qu'elle n'a pas fait prétextant un état de dégradation sous-estimé de l'entreprise. Le réveil du ministre apparaît plus comme un contre-feu pour esquiver les critiques en inaction qui lui sont faites qu'un réel moyen de faire payer

Greybull. En attendant, les salariés concernés sont les victimes de la rapacité capitaliste et les territoires concernés sont fortement impactés, tandis que les capacités de l'industrie sidérurgique française continuent de se rétracter comme peau de chagrin. Si les salariés entendent se battre et ils ont raison, afin de ne pas se laisser plumer par le PSE, les promesses évasives du ministre d'une revitalisation des sites industriels concernés ne sont que des paroles en l'air. La seule solution viable concernant les emplois et l'activité aurait été la nationalisation par l'expropriation des patrons défaillants, mais le ministre a rejeté toute idée de nationalisation, défendue par la CGT, préférant ouvrir la voie à la liquidation.

Les salariés de JTEKT face à la menace d'une vente de leur usine à Chevigny-Saint-Sauveur (Côte d'or)

Un accord a été signé cet été par les syndicats et la direction de JTEKT sur un plan de sauvegarde de l'emploi. Celui-ci était censé relancer l'activité du site. Les salariés de l'équipementier automobile JTEKT apprennent début novembre que leur groupe réfléchit à vendre ses usines en France dont celle de Chevigny-Saint-Sauveur.

Le patron des opérations de JTEKT en Europe, le Japonais Mitsuki Toyohara, justifie ce revirement par les grandes difficultés du secteur automobile en Europe, et annonce que le groupe envisage *"une éventuelle cession de tout ou partie de sa base industrielle européenne pour les activités automobiles"*. L'annonce a été faite lors d'un CSE central. A ce propos, le délégué CGT, Sébastien Lenet s'exprime ainsi : *" On devait repartir sur de meilleures bases, rebondir avec deux projets de diversification, et à peine le PSE terminé, ils nous ont annoncé la cession de tout ou partie de JTEKT. Les gens n'avaient pas encore reçu leur courrier pour savoir s'ils allaient être licenciés ou pas. C'est un grand coup de massue. On est démotivés, découragés."*

Dans cette affaire, pointe la possibilité d'un dépôt de bilan qui suivrait le rachat par un groupe sans projet solide et après avoir pillé les avoirs se mettrait en liquidation laissant sur le carreau des centaines de salariés. Sébastien Lenet fait observer à ce propos rappelant les cas de Valti à Montbard, de Tetra Pak à Longvic, y compris les collègues de JTEKT à Blois, rachetés par un groupe lyonnais, ACI, et aujourd'hui en liquidation, que : *" Bien sûr qu'on a une grosse crainte. On est nombreux, c'est compliqué si on se retrouve tous sur le carreau, d'autant que sur le bassin dijonnais, ça n'arrête pas de fermer."*

Le plan de sauvegarde de l'emploi d'Outinord est validé par la DREETS: bilan 120 licenciements

La Direction régionale de l'Économie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, DREETS, a homologué le Plan de Sauvegarde de l'Emploi d'Outinord, le 7 novembre 2025. Le fabricant de coffrages métalliques (pour constructions en béton) de Saint-Amand-les-Eaux peut désormais supprimer 120 des 140 postes de salariés, comme le PSE le prévoit.

la CGT qui entend engager rapidement des procédures de contestations du PSE et des licenciements devant la justice a déclaré à ce propos : *"Cette décision de la DREETS est tout autant inacceptable, qu'incompréhensible. Incompréhensible, puisque les conditions fixées par la première décision de non-homologation du PSE par la DREETS ne sont toujours pas remplies. Inacceptable, pour les 120 travailleurs et leurs familles jetés à la rue avec des indemnités minimales. Inacceptable pour un territoire déjà sinistré et miné par un taux de chômage important. Inacceptable pour la perte d'un savoir-faire de plus de 70 ans et la perte d'une industrie essentielle pour la construction de logement notamment"*.

Fonderie de Bretagne (Morbihan), promesses non tenues et opacité créent l'inquiétude

Six mois après la reprise de la Fonderie de Bretagne à Caudan par le groupe Europlasma, un point d'étape était prévu à huis clos, mercredi 12 novembre, au tribunal de commerce de Rennes. Ce point d'étape est marqué par une crise où le directeur du site vient d'être remercié et le comité social et économique (CSE) a déclenché son droit d'alerte économique.

Les salariés de l'entité bretonne ont déclenché un droit d'alerte économique, manifestant leur *"manque de confiance"* envers Europlasma après le licenciement inopiné du directeur général du site, Jérôme Dupont.

A la barre du tribunal de commerce, l'industriel avait promis d'investir 15 millions en trois ans sur le site, dont 7,5 millions d'euros en 2025. Selon Maël Le Goff : *"Il en a mis 2,5 pour l'instant, il en a 5 à mettre d'ici la fin de l'année"*. L'inquiétude est d'autant plus vive que des doutes se font jour sur la capacité du repreneur, Europlasma, concernant ses capacités financières. C'est en tout cas le point soulevé par l'AFP : *" L'entreprise, cotée sur le segment Euronext Growth, a-t-elle les moyens de ses ambitions ? Plusieurs spécialistes des marchés financiers pointent du doigt le recours régulier à un financement via des "OCABSA", obligations convertibles en actions. Les entreprises qui recourent à ce type de financement auprès de fonds, n'ont le plus souvent "plus accès à d'autres possibilités de financement", en raison d'une "situation financière dégradée ou de perspectives insuffisantes", explique l'Autorité des marchés financiers (AMF).*

En l'occurrence, le bailleur d'Europlasma depuis avril 2024 est une société nommée Environmental Performance Financing, du groupe Alpha Blue Ocean. Elle "n'a pas vocation à rester actionnaire", avertit l'entreprise elle-même dans sa documentation financière de fin octobre. Si la société n'honore pas ses dettes, le prêteur obtient

une part de son capital, et le met en général en vente, "ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action", précise Europlasma, Alpha Blue Ocean a procédé de la sorte dans de multiples dossiers d'entreprises, s'attirant les foudres de petits actionnaires qui ont ainsi perdu une large partie de leur mise, le capital détenu étant ainsi largement dilué.

C'est notamment en raison de ce modèle de financement, ainsi que pour "l'absence de visibilité sur les contrats à date" qui suscitait des doutes sur la viabilité du projet d'Europlasma, que le procureur de la République s'était dit au printemps défavorable à la reprise de Fonderie de Bretagne."

Rassemblement massif le mardi 18 novembre devant le site Fleury Michon Charcuterie à Chantonnay (85) pour s'opposer à la remise en cause du droit de grève par les dirigeants du groupe Fleury Michon



Vidéo: [Les salariés de Fleury Michon \(85\) en lutte pour :](#)

- **Des moyens humains supplémentaires dans les ateliers de production,**
 - **Une reconnaissance financière juste de leur travail,**
- **Le respect de leurs droits fondamentaux, notamment le droit de grève.**

Ce 18 novembre, plus de deux cent militants de la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière (FNAF) CGT venus des quatre coins de France, dont de nombreux travailleurs de Fleury Michon, se sont rassemblés devant le site de production de Fleury Michon Charcuterie à Chantonnay en Vendée.

Le but de ce rassemblement était de soutenir sept salariés de l'entreprise sanctionnés pour avoir fait grève. Les militants se sont déplacés ensuite à La Roche Sur Yon où une manifestation était organisée avec une arrivée devant le Conseil des Prud'hommes.

Pour rappel, les salariés de Fleury Michon sont en lutte depuis plus de deux ans afin de revendiquer des emplois supplémentaires permettant d'optimiser la production en semaine en vue de garantir le repos du week-end aux travailleurs. A savoir que sur les 20 dernières années, Fleury Michon a détruit 1.000 emplois en Vendée, ce qui dégrade fortement les conditions de travail. Cette casse de l'emploi occasionne des arrêts de production en cours de semaine par manque d'effectif. Et l'entreprise impose aux salariés de revenir le samedi pour finir la production.

L'autre revendication concerne la rémunération. Dans le cadre d'un accord signé fin 2017 par la CFDT et la CFE/CGC, la direction a diminué par deux la majoration du travail du samedi et doublé le nombre de samedis travaillés par an par salarié, tout en réduisant fortement le paiement du temps de pause. Les salariés revendiquent le paiement intégral des pauses et une meilleure reconnaissance financière de leur travail. La direction a choisi la répression au détriment de la négociation en sanctionnant sept des salariés pour qu'ils servent d'exemples aux autres travailleurs sur les risques qu'ils encourent en faisant grève.

La CGT Fleury Michon, seul syndicat de lutte dans l'entreprise a décidé de s'opposer à la remise en cause du droit de grève par Fleury Michon en organisant avec la FNAF CGT cette journée de mobilisation. Lors de l'audience du conseil des Prud'hommes, nous avons eu affaire à une direction de Fleury Michon sous tension avec pour conséquences une tentative d'intimidation de l'avocat de Fleury Michon à l'encontre d'un journaliste, lui reprochant sa présence à l'audience.

Après une remise en cause du droit de grève, nous n'osons croire à une remise en cause de la liberté de la presse. Le conseil des Prud'hommes rendra sa décision le 3 mars.

SANS DROITS PAS DE DIGNITE ; SANS GREVE PAS DE COMBAT !!!

Métropole de Grenoble : les salariés de MVélo appelés à la grève

Les salariés de MVélo+ à Grenoble, service de location de vélo géré par l'entreprise Cykleo, ont fait grève le jeudi 13 novembre à l'appel du syndicat Sud Solidaires. Ils protestent contre une dégradation des conditions de travail, un manque de moyens et la suppression de tarifs solidaires. Dans un communiqué le syndicat Sud écrit : " Conçu comme un outil de mobilité durable, solidaire et accessible à toutes et tous, il a longtemps fait figure de

modèle. Mais aujourd'hui, ce service se dégrade profondément". Rappelons que ce service est utilisé par 12 000 usagers dans la métropole de Grenoble. Les revendications concernent les salaires mais aussi les outils de travail.

Halte à la répression syndicale chez Sanofi

Une communication de la FNIC-CGT

Plus la stratégie industrielle de SANOFI se durcit au mépris de l'emploi et des conditions de travail, plus le groupe déploie une violence sociale brutale contre les salariés et leurs représentants.

Le dernier épisode de guerre sociale orchestrée par la direction : une nouvelle vague de sanctions ciblées contre les représentants du personnel de la CGT SWI et de Sanofi R&D.

En octobre, SANOFI a frappé fort : 3 avertissements et 2 mises à pied contre des élus syndicaux. Pour exemple, durant le mouvement social sur le site de Maisons-Alfort (Usine que SANOFI va vendre, une de plus), il est reproché à des syndicalistes d'être entrés en force sur ce site avec un cortège pacifique d'environ 50 personnes, accompagné d'un cercueil symbolisant la vente du site et la destruction de notre outil de production et de recherche. Et que personne ne s'y trompe, ils avaient respecté les règles, ils avaient demandé l'autorisation pour accéder au site, obtenu l'accord, et effectué l'accueil sécurité comme tout visiteur...

UNE STRATÉGIE DE TERREUR PATRONALE ASSUMÉE !

Cette sanction, comme celles infligées à nos autres Camarades et collègues, n'est pas un hasard : elle s'inscrit dans une véritable stratégie de terreur menée par SANOFI. L'objectif est clair et semble assumé : museler toute contestation, briser les résistances et imposer par la violence sociale, la destruction de nos emplois et de notre outil de travail. La direction de SANOFI déchaîne sa brutalité contre celles et ceux qui osent dénoncer sa stratégie industrielle mortifère, stratégie dictée uniquement par la course au profit, au mépris total des besoins thérapeutiques et où la finance impose ses lois. Cette répression n'est pas la démonstration de force que prétend la direction : c'est au contraire la preuve criante de sa faiblesse. Elle sait qu'elle n'a aucun argument solide face aux contestataires... alors elle frappe, sanctionne, intimide, et tente d'éliminer comme elle a voulu le faire avec nos Camarades du site de Le-Trait en se prononçant pour 2 licenciements ; convaincue que la peur fera taire notre combat en faveur d'une industrie du médicament dont le fonctionnement se doit d'être dicté par les besoins en santé des populations et non par les exigences des marchés financiers.

Ville de Paris Grève des personnels de la DPE TAM DILT

Le syndicat CGT des services publics de la Ville de Paris (CGT-FTDNEEA) communique le 17 novembre² sur l'état de la grève des personnels : " *au sixième jour de la grève, l'ensemble des garages et des centres d'incinération sont à nouveau fermés par les grévistes* ". Il note aussi que la répression s'accroît contre les grévistes. L'ordre a été donné à la police de chasser les grévistes des centres de Romainville et Bruneseau. La force employée n'a pu être mise en œuvre qu'avec l'accord de la ville de Paris. Face à ces provocations, les agents grévistes de la ville de Paris ont su garder leur sang-froid.

Selon le syndicat CGT, l'action a fait bouger les lignes. Le syndicat a été reçu le 17 novembre par le DRH de la ville et des engagements ont été pris puis celui de la poursuite de négociations. Dans ces conditions, la CE du syndicat a décidé de suspendre le mouvement.

Grève des salariés de Séché Assainissement à Béziers

Une grande partie des salariés de Séché Assainissement 34 étaient en grève mardi 18 novembre, à l'appel de la CGT devant leur entreprise dans la zone du Capiscol, à Béziers. Ils estiment perdre 1.400 euros par moi depuis le passage de leur entreprise sous le contrôle de Séché- Assainissement.

Économie

Suppression de l'APL étudiants et doctorants internationaux

L'article 67 du Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) présenté par le Gouvernement prévoit la réforme suivante des aides personnelles au logement (APL) :

- Le gel des APL ;
- La suppression des APL pour les étudiant·es non ressortissant·es de l'UE non boursier·es ;
- La suppression des APL pour les doctorant·es non ressortissant·es de l'UE sans financement de thèse (c'est-à-dire, les doctorant·es qui n'ont qu'un titre de séjour étudiant parce qu'ils n'ont pas ou plus de financement de thèse).

En cas d'adoption définitive de cet article, nos collègues et étudiants seraient privés d'aides au logement, celles-ci leur sont pourtant indispensables au vu de leur précarité économique.

Accidents du travail en agriculture : une campagne inédite de prévention est lancée en Bretagne

Une campagne inédite en Bretagne de prévention des accidents du travail en agriculture a été présentée lundi 3 novembre 2025 à la MFR, Maison Familiale et Rurale, de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine). Ces accidents ont fortement augmenté ces dernières années et touchent beaucoup les apprentis.

Selon les MSA de Bretagne, les Mutualités sociales agricoles, **le nombre d'accidents de travail a quasiment doublé chez les apprentis entre 2019 et 2023** passant de 146 à 285. Les jeunes apprenants en agriculture de la MFR de Montfort-sur-Meu ont travaillé avec la FRSEA, le syndicat agricole régional majoritaire, pour concevoir cette campagne. Un machinisme agricole de plus en plus puissant amplifie les risques *"beaucoup de tracteurs font de plus de 200 CV sur les routes"* explique Jean-Claude Foucraut, président de la commission employeurs à la FRSEA (Fédération Régionale d'Exploitants Agricoles) Bretagne *"aujourd'hui ils sont beaucoup plus lourds et tirent des poids beaucoup plus importants, on peut avoir un tracteur plus remorque dépassant les 40 tonnes. Et puis les tracteurs roulent beaucoup plus vite aujourd'hui"*.

2 000 lits d'hospitalisation complète fermés en 2024 en France

Les suppressions de lits en hospitalisation continuent. Ainsi, en 2024, 2 000 lits ont été fermés (− 0,5 %), cette baisse confirme celle des années précédentes (− 1,2 % en 2023, − 1,8 % en 2022) avec (− 0,9 % par an en moyenne entre 2013 et 2019).

Selon la DRESS³ confirme une tendance sur le temps long : *"Depuis une vingtaine d'années, on observe la même tendance, une « diminution continue des capacités d'hospitalisation complète, face à une hausse importante du nombre de places sans nuitée ou à domicile, dans un contexte de virage ambulatoire, mais aussi de tensions sur les ressources humaines qui ne permettent pas de maintenir les lits."*

Près de 400 travailleurs ont été exposés à l'amiante chez ArcelorMittal à Dunkerque, selon l'inspection du travail

Deux ans après l'incendie du haut-fourneau n°4 d'ArcelorMittal à Dunkerque (Nord), l'inspection du travail a estimé que près de 4000 travailleurs ont été exposés à l'amiante lors des travaux qui ont suivi. Une situation connue d'Arcelor-Mittal. Cette exposition à l'amiante avait été pointée du doigt, dès le départ par la CGT et son délégué Gaëtan Lecoq : *"Dès mai 2023, on a convoqué un CSE extraordinaire parce qu'on s'inquiétait de la présence d'amiante. Tout le monde nous a traités de menteurs "*.

A l'issue de l'enquête de l'inspection du travail, un procès-verbal clos le 19 juin a été transmis à la procureure de la République de Dunkerque en vue d'éventuelles poursuites pénales.

Scandale sanitaire à Fos : l'amiante tue toujours, l'État regarde ailleurs

Dans un communiqué du 10 novembre la CGT d'Arcelor Mittal à Fos sur Mer qualifie la question de l'amiante de "scandale sanitaire" ;

A Fos-sur-Mer, sur le site d'ArcelorMittal, un scandale sanitaire majeur demeure depuis des décennies dans un silence insoutenable. Depuis 1997, date d'interdiction de l'amiante en France, les expositions n'ont jamais cessé. Aujourd'hui, plus de 600 travailleuses et travailleurs sont reconnus comme exposés à l'amiante avéré et font l'objet d'un suivi médical renforcé. Entre 2024 et 2025, plus de 100 nouveaux cas d'exposition ont été identifiés. Ces chiffres ne relèvent pas d'une coïncidence mais d'un système industriel qui, depuis plus de vingt-cinq ans, continue et persiste à faire passer la production avant la santé. N'est-ce pas en soi significatif ? Tant de suivis médicaux, tant d'expositions reconnues, tant de maladies professionnelles, tant de malades, de futurs malades et de morts. Ces faits ne sont pas isolés, ils traduisent une réalité tragique : celle d'une contamination durable, connue, documentée, et tolérée. Face à cette situation, l'État ne peut plus prétendre ignorer. En ne faisant rien, il devient complice. Chaque jour, sur le site de Fos, des travailleuses et travailleurs interviennent dans des installations contaminées. L'amiante, pourtant interdite depuis 1997, reste présente partout : dans les canalisations, les bâtiments, les structures métalliques. Les salariés continuent de respirer des fibres invisibles dont la dangerosité est scientifiquement établie depuis des décennies. La direction d'ArcelorMittal poursuit ses activités sans garantie réelle de sécurité, au mépris des vies humaines et des obligations légales qui lui incombent. La CGT rappelle que la charge de la preuve incombe à l'employeur. C'est à ArcelorMittal de démontrer que : les conditions de travail sont sûres, les salariés protégés, les risques éliminés. Or les faits montrent l'inverse. L'entreprise doit rendre des comptes, mais elle ne peut être la seule à le faire. L'État, par son lourd silence et son inaction, porte une responsabilité directe. Depuis 1997, les alertes se multiplient, les preuves s'accumulent, les victimes tombent malades et meurent. Pourtant, rien ne change. La réparation des salariés exposés depuis toutes ces années relève de la responsabilité de l'État, au même titre que celle de l'industriel. En refusant d'agir, en refusant de reconnaître

Officiellement le site de Fos-sur-Mer est reconnu comme site amianté, l'État choisit de s'inscrire dans la complicité de la mise en danger d'autrui. Nous savons que des enjeux politiques existent, des pressions économiques pèsent sur les décisions publiques. Mais aucune raison politique ou financière ne peut justifier la

mise en danger de centaines de vies. Les travailleurs de Fos ne peuvent plus être sacrifiés sur l'autel des intérêts industriels ou des équilibres économiques.

La CGT ArcelorMittal Fos-sur-Mer exige la reconnaissance immédiate du site comme site amianté, la transparence totale sur les zones contaminées, la mise en œuvre d'un plan d'urgence de désamiantage, la protection effective de tous les salariés et la réparation intégrale pour les victimes. Il y a des malades, des morts et des futurs malades. Ce scandale sanitaire ne peut plus durer. L'État doit choisir son camp : protéger les travailleurs ou cautionner leur mise en danger. L'inaction d'aujourd'hui fera les drames de demain.

La vie des travailleuses et travailleurs vaut beaucoup plus que les profits et bien davantage que les compromis politiques. L'État doit agir, maintenant.

La Twingo électrique : une conception chinoise, une production délocalisée

La Twingo électrique à 20.000 euros est présentée par Renault comme une grande réussite sociale, industrielle et française. La réalité est différente. Selon la CGT Métallurgie nous sommes loin du compte : " *Cette nouvelle Twingo a été développée en un temps record avec l'aide de l'ingénierie chinoise du centre ACDC (Advanced China Development Centre) à Shanghai. Près de 45 % des pièces proviendront de Chine, et l'assemblage sera effectué en Slovaquie, à Novo Mesto.*" C'est la moitié de la valeur créée qui le sera ailleurs. Cette politique de "compétitivité" fragilise les centres R&D français et les emplois industriels. En imposant une concurrence permanente entre les sites et les pays, Renault accroît la pression sur les coûts : cadences, flexibilité, précarité et suppressions d'emplois.

Pourtant, Renault bénéficie massivement d'aides publiques. En 2023, Jean- Dominique Senard, président du conseil d'administration, a reconnu que le groupe avait perçu près de 250 millions d'euros :

134 M€ de crédit d'impôt recherche (CIR)

60 M€ via le programme France 2030

25 M€ d'aides à l'emploi

9 M€ d'aides régionales

et 4 M€ d'allègements fiscaux

Pendant ce temps, la production en France recule, les PSE se multiplient et les sous- traitants ferment. Les aides de l'État financent la délocalisation au lieu de soutenir l'emploi local.

Solidarité internationaliste

Portugal : Le plus grand syndicat appelle à la grève générale contre une réforme du droit du travail

Le plus important syndicat du la CGTP (Confédération des Travailleurs Portugais), a annoncé qu'il appelait à une grève générale le 11 décembre pour protester contre une réforme majeure du droit du travail proposée par le gouvernement dirigé par le Luis Montenegro. Ce dernier a déclaré ceci : la réforme reviendrait à modifier plus de 100 articles du code du travail, visant à augmenter la productivité et introduisant plus de flexibilité dans le marché du travail. Parmi les mesures les plus controversées figurent la réduction des limites imposées à la sous-traitance, l'assouplissement des procédures de licenciement et une plus grande flexibilité des horaires de travail. Les syndicats estiment que ces propositions menacent les droits des travailleurs et ont demandé qu'elles soient abandonnées. Ce projet de réforme est " *une des plus grandes attaques jamais menées contre les travailleurs* " au Portugal, a déclaré le secrétaire général de la CGTP, Tiago Oliveira, lors d'une manifestation à Lisbonne, où il a annoncé la grève générale.

Grève chez Boeing : Les syndiqués rejettent l'offre de l'avionneur, pour la quatrième fois

Un quatrième refus depuis fin juillet. Les adhérents du syndicat des machinistes (IAM) Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aérospatial, en grève depuis le 4 août dans plusieurs usines militaires de l'avionneur Boeing aux États-Unis, ont rejeté fin octobre, une proposition d'accord social de cinq ans, a annoncé le syndicat. Sans donner le résultat du vote, qui s'est déroulé dimanche matin, l'IAM-District 837 a annoncé dans un communiqué que les plus de 3.200 grévistes avaient rejeté la dernière offre en date de Boeing, " envoyant un message clair selon lequel l'entreprise n'a pas réglé les principales priorités " des ouvriers. Boeing n'a pas réagi dans l'immédiat.

Salon de la sécurité Milipol : Macron donne son feu vert aux entreprises israéliennes

Milipol, c'est le " salon de la sécurité intérieure des États ". Comprenez : le salon de la guerre menée par les États contre les peuples, où s'équipent les forces de polices, les unités antiterroristes et autres milices répressives du monde entier.

Cette année encore, et malgré le génocide et la colonisation qui se poursuivent les exposants israéliens sont à l'honneur : avec plus de 38 stands dont un pavillon national, Israël fait partie du top 10 des pays exposants. Pas étonnant, quand on sait qu'Israël est passé maître dans l'art de la production d'armes, du contrôle, du fichage et

de la surveillance grâce à sa pratique quotidienne de la répression menée contre le peuple palestinien. La présentation des entreprises peut être consultée sur le site de l'association Stop Arming Israël⁴.

Libérez Anatoly Bannykh président du syndicat indépendant de l'usine automobile de l'Oural

Ce texte est paru sur le site du Parti Communiste de Russie (Internationalistes)⁵. Ce parti se bat contre la guerre impérialiste en Ukraine⁶.

Il a été arrêté à la veille d'une grève annoncée pour le 18 novembre par les ouvriers de l'équipe « assemblage des plateformes » de l'usine automobile de Miass, dans l'oblast de Tcheliabinsk. La police a interpellé Anatoly Bannykh sur son lieu de travail le 15 novembre. Cette arrestation est directement liée à la grève annoncée pour le 18 novembre par les ouvriers du service d'essais et de mise au point des véhicules de l'atelier de la chaîne principale, au sein de l'équipe « assemblage des plateformes ». Un préavis de grève de deux heures, de 7h30 à 9h30, avait été adressé à la direction de l'usine le 13 novembre. La veille de son arrestation, le 14 novembre, Anatoly Bannykh, accompagné de plusieurs ouvriers de l'équipe, a rencontré des représentants de la direction, dont le directeur général adjoint de l'usine, A. Meshchev, afin de « prévenir toute action illégale ». Cette réunion s'est soldée par un échec et, par la suite, les policiers ont averti Anatoly que sa participation à une manifestation était illégale au regard de la loi fédérale n° 54 relative aux rassemblements. Les autres membres de l'équipe ont été convoqués au comité syndical officiel, où ils ont été mis en garde contre les sanctions administratives encourues pour participation à des manifestations publiques non autorisées. Depuis l'arrestation d'Anatoly, ses collègues syndiqués et le public tentent, en vain, de localiser Bannykh. Samedi soir tard, l'information a circulé que l'audience d'Anatoly Bannykh était prévue pour le 17 novembre. Cependant, le jour même, il a été révélé que la police avait induit le public en erreur : les audiences concernant les deux chefs d'accusation portés contre Anatoly avaient déjà eu lieu le 16 novembre. Bannykh était accusé d'extrémisme (article 20.3, alinéa 1, du Code pénal russe) pour avoir publié sur son compte personnel, en octobre 2018, une vidéo de la Fondation anti-corruption (FBK), qualifiée d'extrémiste, intitulée « Réponse au général Zolotov ». Cette vidéo est d'ailleurs toujours visible sur son profil. Le jugement stipulait que le symbole « N » de l'organisation qualifiée d'extrémiste apparaissait tout au long de la vidéo. Pour cet « extrémisme », Bannykh a été condamné à 14 jours de détention, à compter du soir du 15 novembre. Le texte du verdict est éloquent : « La peine est conforme aux principes de la justice ! » Dans le second cas d'insubordination (article 19.3, partie 1, du Code russe des infractions administratives), le tribunal a renvoyé le rapport pour un nouvel examen, estimant que la formulation initiale, « il a réagi de manière catégorique en donnant un coup de pied dans le sol », ne constituait pas une preuve suffisante de l'insubordination de Bannykh. Il a également été rapporté qu'après son arrestation, Anatoly Bannykh a entamé une grève de la faim sèche (sans nourriture, ni eau), une forme de protestation radicale compte tenu des conséquences néfastes et imminentes sur sa santé. Face à cette situation, la Fédération russe des métallurgistes (SPR), leur principale organisation syndicale, a appelé Bannykh à mettre fin à sa protestation, estimant que sa position bénéficiait déjà d'un large soutien populaire. De toute évidence, la bonne santé d'Anatoly sera essentielle lors des futurs combats pour les classes sociales. Notons, comme en témoignent les publications sur la page publique du syndicat indépendant de la SA AZ Ural et une déclaration de l'inspecteur général du travail de la RPS, Sergueï Khramov, en date du 16 novembre, la protestation des ouvriers de l'équipe « Montage de la plateforme » était motivée par une discrimination à leur encontre. Contrairement aux ouvriers d'autres services et professions de l'usine, ils n'ont pas bénéficié de la prime de « défense » d'environ 16 000 roubles, intégrée à leur salaire de base. Par ailleurs, S. Khramov a relevé que le paragraphe 1.10 de l'ordonnance n° 98 du Parquet général de Russie, datée du 5 février 2024 intitulée « Relative à l'organisation du contrôle du respect des droits des travailleurs par le parquet », stipule qu'« en cas de protestations sociales (manifestations, grèves, grèves de la faim) provoquées par les actions ou décisions des employeurs de licencier des travailleurs, de réduire leurs effectifs ou de ne pas payer ou réduire les salaires, des inspections doivent être immédiatement organisées avec la participation des autorités de régulation et de contrôle, et les autorités compétentes doivent en informer... » Or, les forces de l'ordre et les autorités de régulation ont suivi les directives de la direction de l'entreprise, qui a décidé de détruire le syndicat indésirable et d'éliminer politiquement son dirigeant en recourant à des tactiques de provocation bien connues.

Conclusions.

Premièrement, les militants syndicaux et les activistes ouvriers, lorsqu'ils s'opposent à l'employeur, doivent se préparer à des provocations et à des pressions violentes. Ils doivent donc examiner attentivement leur réputation et la mettre à jour afin de ne pas faciliter la tâche du capital et de la police secrète. Deuxièmement, nous constatons que la classe dirigeante, profitant de la situation politique intérieure, tente de réprimer les foyers de mouvements syndicaux et ouvriers indépendants, ce qui exige une mobilisation citoyenne accrue. Il est nécessaire de dénoncer les agissements de ceux qui organisent la provocation contre le dirigeant syndical, d'exiger l'annulation de la décision de justice punitive manifestement abusive et de réclamer le respect des droits des

travailleurs. La campagne de soutien à Anatoly Bannykh se poursuit ! Nous soutenons les revendications du syndicat indépendant de la SA AZ Ural !

Non aux violences policières !

Non à la persécution des militants syndicaux !

Libérez Anatoly Bannykh !

Notre Parti Révolutionnaire Communistes condamne les brutalités policières et les poursuites dont sont l'objet les membres du Parti communiste de Russie (internationalistes) et contre les militants syndicaux qui luttent sur des positions de classe pour défendre les intérêts des travailleurs en Russie.

Nous condamnons l'arrestation, le 7 novembre, jour de la Grande Révolution socialiste d'Octobre, de dix membres du Parti communiste de Russie (Internationalistes) par la police de Novossibirsk, alors qu'ils tentaient de déposer des fleurs au monument dédié aux communistes tombés pendant la Révolution. Auparavant, les autorités avaient interdit à ce parti de tenir un rassemblement sous divers prétextes. Nous exprimons notre solidarité avec les communistes persécutés de Russie et exigeons la cessation immédiate des exactions policières et des persécutions à leur encontre. Bas les pattes devant les communistes de Russie !

Paris le 16 novembre 2025

[1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Greybull_Capital](https://fr.wikipedia.org/wiki/Greybull_Capital)

[2 https://ftdneea.cgtvilledeparis.fr/grande-bataille-gagnee-par-la-filiere-ouvriere/](https://ftdneea.cgtvilledeparis.fr/grande-bataille-gagnee-par-la-filiere-ouvriere/)

[3 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/)

[4 https://stoparmingisraelfrance.noblogs.org/milipol-salon-de-la-repression-38-exposants-israeliens-annonces/](https://stoparmingisraelfrance.noblogs.org/milipol-salon-de-la-repression-38-exposants-israeliens-annonces/)

[5 https://rkpi.info/blog/2024/11/19/delo-anatolija-bannyh/](https://rkpi.info/blog/2024/11/19/delo-anatolija-bannyh/)

[6](#) Halte à la répression des Communistes russes du Parti Communiste de Russie (internationalistes) PCR(I) qui combattent la guerre impérialiste en Ukraine

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement

Devenez correspondant du résumé Ecosoc.

Envoyez nous les infos sur les luttes dans votre entreprise ou service